



PARLEMENT VOLET PRINCIPAL DE LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

Début du marathon au Sénat

Le volet principal de la réforme des collectivités, avec sa mesure phare controversée, la création du conseiller territorial, a entamé hier au Sénat un parcours parlementaire qui s'annonce long et semé d'embûches.

A moins de deux mois des régionales, le choc majorité-opposition sur la réforme des collectivités territoriales a commencé à agiter hier le Sénat.

La gauche PS-PCF qui a annoncé une bataille « pied à pied » contre un texte « confus, tordu et dangereux » a déposé une motion référendaire pour « que les Français soient consultés ». La motion sera discutée aujourd'hui, mais n'a aucune chance d'être adoptée.

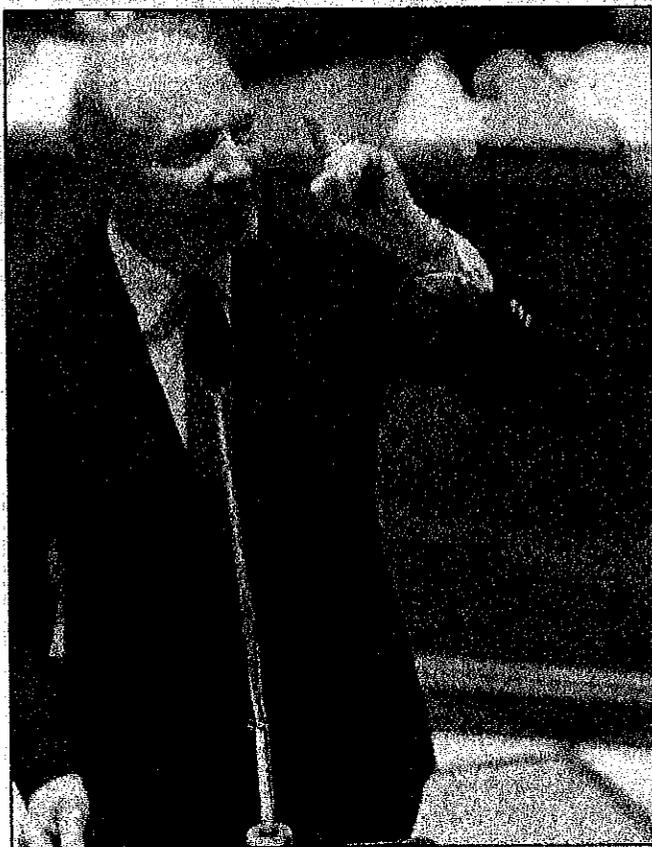
Aidée du RDSE (à majorité radicale de gauche), l'opposition devait défendre trois motions de procédures visant notamment à renvoyer le texte en commission pour marquer son rejet du texte.

Le PS a par ailleurs créé un site internet pour défendre les territoires « contre la régression territoriale », tandis que le PCF a mobilisé ses élus pour manifester près du Sénat contre cette « menace sur l'existence même des communes et des départements ».

Conseiller territorial

En face, la droite s'est mise en ordre de bataille et se dit sereine malgré un rapport révélant que les élus locaux de la majorité ont exprimé des réserves lors de débats qui se sont déroulés dans 18 villes sous le patronage de Brice Hortefeux (Intérieur).

« Cette réforme est une grande réforme », a aussi déclaré ce week-end Jean-Pierre Raffarin (UMP) à mille lieues de sa fronde



« Tenter de corriger les défauts de la décentralisation ce n'est pas faire son procès », a lancé hier Brice Hortefeux.

sur la taxe professionnelle. « Le moment est venu d'agir », a lancé Brice Hortefeux aux sénateurs. « Tenter de corriger les défauts de la décentralisation ce n'est pas faire son procès », a-t-il souligné se défendant de toute velléité de recentralisation.

« Les collectivités territoriales ne doivent pas se penser comme des contre-pouvoirs et ne sont pas des contre-pouvoirs poli-

tiques » a-t-il dit à l'adresse de la gauche.

Il a plaidé pour le conseiller territorial, qui sera amené à remplacer à la fois le conseiller général et le conseiller régional dès 2014.

« Il sera porteur d'une double vision à la fois territoriale et régionale » et « sa connaissance du mode de fonctionnement des départements et de la région lui

permettra (d'en) favoriser la complémentarité », a-t-il plaidé.

Le président du groupe UMP, Gérard Longuet, a joué la prudence évoquant « un esprit de dialogue, d'ouverture, d'écoute » pour « nous adapter à des réalités que des collègues de la majorité et de l'opposition nous offriraient comme autant d'opportunités d'améliorer » le texte.

Plus de 600 amendements ont été déposés, dont 120 du PS et 210 du CRC-SPG (communistes et Parti de gauche) sur le texte dont la discussion devrait s'étaler jusqu'au 4 février.

« C'est comme le scotch du capitaine Haddock, vous n'arriverez pas à vous en sortir » car « à la confusion, à l'ambiguïté, au nouveau jacobinisme, au retour de l'étatisme nous préférerons des ambitions fortes pour les territoires », a lancé Jean-Pierre Sueur (PS).

Le président du PRG, Jean-Michel Baylet a qualifié d'« extraordinaire confusion institutionnelle » la création du conseiller territorial.

« Derrière ce texte se cachent des mesures extrêmement graves et beaucoup de non-dits », a renchéri la présidente du groupe CRC-SPG Nicole Borvo Cohen-Seat.

La majorité des centristes devraient voter le texte en échange du vote par l'UMP d'un amendement sur le scrutin du conseiller territorial gravant dans le marbre la part de proportionnelle.

« Le sort de cet amendement conditionnera le vote de notre groupe », a déclaré Hervé Mauray (Union centriste).